

Les causes de ce que le Comité ne s'est pas assemblé avant aujourd'hui, étant expliquées de cette manière, le président afin de conduire à l'examen du très important objet de l'ordre de référence, a demandé la liberté d'observer au Comité,

Que la grande perquisition (dont le résultat devoit être rapporté à Son Excellence (paroissoit être,

Jusqu'à quel point ou à quel degré il étoit expédient d'introduire les moyens d'éducation dans cette Province?

Qu'il ne pourroit certainement y avoir aucune division de sentiment quant à l'instruction élémentaire nécessaire au bas peuple dans tous pays; et le manque de cette instruction a laissé un peuple dans un état du *vil barbarisme*.

Par ceci il entendoit,

(1) Des écoles libres de Paroisse, ou une école dans chaque village pour apprendre à lire, à écrire et à connoître les quatre regles communes de l'arithmétique.

(2) Une école libre de Comté, une au moins, pour de plus grands progrès dans l'arithmétique, les langues, la grammaire, la tenue des livres, le jaugeage, la navigation, l'arpentage et les Branches pratiques des mathématiques.

La démarche qui suit dans les pays civilisés étoit une Université ou une Société Collégiale; pour l'instruction dans les arts libéraux et les sciences, et jusqu'à quel point la Province étoit préparée à une telle institution, étoit la vraie question que le très Révérend Evêque a avec beaucoup de raison, pris comme le sujet de délibération.

Le Président a été du même sentiment du vénérable Evêque, que l'institution d'une Université, en la comparant au plan Européen, seroit extravagante, comme n'étant point adaptée ni à la capacité, ni aux besoins d'un pays, qui ne consiste pas encore en cent cinquante-mille habitans, qui avoient un désert devant eux pour se porter à la culture afin d'obtenir les nécessités de la vie.